



U13 Montées/Descentes Saison 2022-23

AUTOMNE

D1 : 25 équipes ; 2 groupes : le groupe A composé de 13 équipes et le groupe B de 12 équipes
(Championnat sur la saison)

D2 : 14 groupes de 6 équipes.

D3 : 32 groupes (19 groupes pour le Nord et 13 groupes pour le Sud)

D4 : 20 groupes (14 groupes pour le Nord et 6 groupes pour le Sud)

Une seule équipe par club ou entente est autorisée pour le niveau **D1**.

Deux équipes au maximum par club ou entente sont autorisées pour les niveaux **D2 et D3**.

Aucune restriction pour le niveau **D4**

Pour les niveaux D2, D3 et D4 les rencontres non jouées au 18/12 seront homologuées sur le score de 0-0, chaque équipe obtenant un point.

PRINTEMPS

D1 : 25 équipes ; 2 groupes : le groupe A composé de 13 équipes et le groupe B de 12 équipes
(Championnat sur la saison)

D2 Titre : 5 groupes de 6 équipes, les 2 premiers de chacun des 14 groupes **D2** de l'automne plus les 2 meilleurs 3^{es} afin que le nombre d'équipes en **D2 Titre** soit égal à 30.

D2 Printemps : 9 groupes de 6 équipes, les 54 équipes restantes des 14 groupes de **D2** de l'automne.

D3 Titre : 11 groupes de 6 équipes, les 2 premiers de chacun des 32 groupes de **D3** de l'automne plus les 2 meilleurs 3^{es} de manière à ce que le nombre d'équipes en **D3 Titre** soit égal à 66.

D3 Printemps : X groupes de 6 équipes, les équipes restantes de **D3** de l'automne plus les équipes de **D4** souhaitant évoluer en **D3 printemps**.

D4 Printemps : X groupes de 6 équipes.

① Une équipe par club ou entente est autorisée pour le niveau D2 titre et deux équipes pour le niveau D3 titre.

Fin de saison 22/23

Pour toutes les catégories ci-dessous le nombre des descentes peut être augmenté en fonction des relégations des divisions supérieures.

D1 : Le 1^{er} de chaque groupe accède en **U14 R1**.

Les 2^{es} et 3^{es} de chaque groupe accèdent en **U14 R3**.

Si une équipe ne remplit pas les conditions pour l'accession ou en cas de renoncement, elle sera remplacée par l'équipe classée à la place suivante du groupe.

Les équipes classées de la 11^e à la dernière place de chaque groupe sont rétrogradées en **D2**.

Pour la saison 23/24 la **D1 U13** sera composée de deux groupes de 12 à 14 équipes, il ne sera procédé à aucune accession supplémentaire ou repêchage sauf si le nombre réglementaire de 12 équipes par groupe n'est pas atteint.

En cas de place(s) disponible(s) :

Montée(s) supplémentaire(s) dans l'ordre du classement des meilleurs 2^{es}.

Les équipes accédants en championnat LGEF ne peuvent pas demander le maintien d'une équipe dans la catégorie.

D2 Titre : Le 1^{er} de chaque groupe **D2 Titre** accède en **D1**.

Les autres équipes repartent en **D2** la saison suivante.

Si l'équipe classée première ne remplit pas les conditions pour l'accession ou en cas de renoncement, elle sera remplacée par l'équipe classée à la seconde place du groupe.

D2 Printemps : Les équipes classées 5^e et 6^e de chaque groupe sont rétrogradées en **D3**.

Les autres équipes repartent en **D2** la saison suivante.

En cas de place(s) disponible(s) :

Montée(s) supplémentaire(s) dans l'ordre du classement des meilleurs 2^{es}.

D3 Titre : Le 1^{er} de chaque groupe accession plus les 7 meilleurs 2^e accèdent en **D2**.

Les autres équipes repartent la saison suivante selon l'engagement de l'équipe en **D3** ou **D4**.

Si l'équipe classée première ne remplit pas les conditions pour l'accession ou en cas de renoncement, elle sera remplacée par l'équipe classée à la seconde place du groupe.

D3 Printemps et D4 Printemps : Les équipes repartent la saison suivante selon l'engagement de l'équipe en **D3** ou **D4**.